

MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION

Antananarivo, le 10 NOV. 2025

N° 003/2025 - MCC

AVIS

Faisant suite à la rencontre entre la Primature, les départements ministériels concernés et les acteurs de la filière vanille (producteurs, préparateurs – collecteurs, exportateurs), il est porté à la connaissance de tous que :

- Madagascar demeure un acteur mondial majeur du commerce de vanille. A cet effet, les exportateurs sont invités à exporter de la vanille de qualité, afin de préserver la réputation et la position de la vanille malgache sur le marché international.
- La **campagne d'exportation** de vanille de Madagascar 2025-2026 est ouverte du **15 octobre 2025 au 30 juin 2026** ;
- Les exportateurs déjà agréés peuvent exporter conformément aux lois et aux règlements en vigueur ;
- Les opérateurs de la filière vanille désireux d'effectuer des opérations d'exportation de vanille sont invités à manifester leur intérêt pour l'obtention de l'agrément exportateur pour la campagne d'exportation 2025-2026 par voie électronique uniquement, à l'adresse email suivante : **agrementvanille2526@commerce.mg**
- La **réception des demandes y afférentes se fera seulement du 11 au 30 novembre 2025**. La liste des documents requis et les conditions de dépôt des dossiers sont jointes en annexe du présent avis.
- Une **réévaluation des demandes** déjà déposées lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt en date du 10 juin 2025 sera effectuée également.
- Une liste additive des exportateurs de vanille agréés sera publiée.
- Les pièces justificatives du paiement des **4 dollars / kilo à l'exportation** ne sont **plus requises comme document impératif** dans le cadre des procédures d'exportation de la vanille.

Le Ministre du Commerce
et de la Consommation



ANDRIAMADISON Haingotiana

Copie à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet
- Madame le Secrétaire Général
- Monsieur le Directeur Général du Commerce
- « Pour information »
- Toutes les Directions Régionales
- « Pour exécution »
- Monsieur le DEVEC
- « Pour large diffusion »

ANNEXE 1 : Liste des pièces à fournir pour les demandes d'agrément d'exportateur de vanille pour la campagne 2025-2026

<u>NOUVELLE DEMANDE</u>	<u>RENOUVELLEMENT</u>
1. Numéro d'Identification Fiscal (NIF) 2. Carte Fiscale (CF) à jour 3. Numéro d'Identification Statistique (STAT) 4. Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) 5. Lettre d'engagement de Rapatriement de Devise 6. Attestation de Domiciliation Bancaire ou RIB 7. Engagement sur la lutte contre les Travail des Enfants (CRLTE) délivrée par La DFOP 8. Contrat de Bail Certifié par la Commune <u>si Locataire</u> ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage <u>si Propriétaire</u> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) 9. Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany 10. Certificat de Résidence du Gérant 11. Photocopie CIN du Gérant 12. 2 Photos Récentes du Gérant 13. Statut de la Société (pour savoir si la personne est gérant statutaire ou gérant propriétaire) 14. Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier 15. Quittance de paiement de l'agrément magasin de stockage auprès du trésor public 16. Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage. 17. Historique d'activité de la Société	1. Carte Fiscale (CF) à jour 2. Attestation de Rapatriement de Devise délivrée par le Trésor Public ou par la Banque primaire 3. Attestation d'engagement sur la lutte contre le travail des enfants 4. En cas de changement de local de stockage : Contrat de Bail Certifié par la Commune <u>si Locataire</u> ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage <u>si Propriétaire</u> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) 5. Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany 6. Certificat de Résidence du Gérant en cas de changement 7. Photocopie CIN du Gérant en cas de changement 8. 2 Photos Récentes du Gérant en cas de changement 9. Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier 10. Quittance de paiement de l'agrément magasin de stockage auprès du trésor public 11. Attestation de déclaration de stock délivrée par le Directeur Régional du Commerce et de la Consommation concerné, pour la campagne précédente. 12. Attestation d'agrément exportateur de la campagne précédente 2024-2025 13. Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage. 14. Factures d'achat de vanille, verte ou préparée dûment visées par les DRCC.

Annexe 2. Les conditions de dépôt des dossiers pour les demandes d'agrément d'exportateur de vanille pour la campagne 2025-2026

- L'objet du courriel doit avoir la forme suivante :
 - o Pour le renouvellement :
« Renouvellement agrément vanille » - « Nom de la Société » - « NIF de la Société »
 - o Pour les nouvelles demandes :
« Nouvel agrément vanille » - Nom de la Société » - « NIF de la Société »
- Des agents habilités du Service de la Qualité et du Conditionnement et/ou du Poste de Contrôle du Conditionnement de la Direction Régionale concernée effectueront des visites dans les lieux de stockage et/ou de préparation des exportateurs désireux d'obtenir l'agrément.
- Les visites de magasin seront effectuées après la réception des dossiers de demande d'agrément des exportateurs

